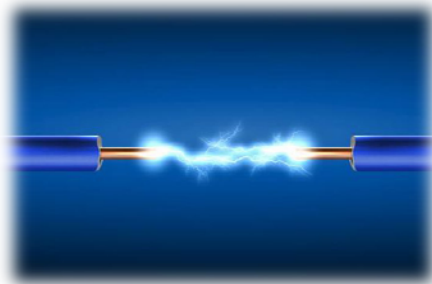

Régie de l'énergie



Une organisation engagée et performante

2017-2020

Plan stratégique

Régie de l'énergie
Case postale 001
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
ISBN 978-2-550-78128-8
© Gouvernement du Québec

Régie
de l'énergie
Québec 

2017-2020

Plan stratégique

20 ans et tournés vers l'avenir

Il me fait plaisir de vous présenter le Plan stratégique 2017-2020 de la Régie de l'énergie. Forts de l'expérience des vingt dernières années, nous démontrons, par ce plan, que nous sommes plus que jamais tournés vers l'avenir et prêts à relever les défis qui nous attendent.

À cet égard, nos pouvoirs et nos responsabilités, qui étaient déjà fort étendus, s'élargissent encore, avec la [Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives](#), sanctionnée en décembre 2016. En plus d'élargir nos pouvoirs, cette nouvelle Loi vise à introduire plus de souplesse à nos activités.

En effet, la Loi prévoit notre participation dans le processus d'émission de licences et d'autorisations relatives aux hydrocarbures terrestres ainsi que dans l'approbation du plan directeur de Transition énergétique Québec qui nous sera soumis. Outre ces ajouts majeurs, la nouvelle Loi modifie le recours à la médiation dans le cadre de l'examen des plaintes des consommateurs et prévoit que nous tenions des séances d'information et de consultation publiques dans le cadre de nos travaux.

Ces nouvelles responsabilités confirment la confiance que l'on nous accorde et la reconnaissance de notre savoir-faire. C'est d'ailleurs sur la base de l'expérience acquise que nous accueillons nos nouvelles compétences.

Le présent plan stratégique précise les éléments qui nous mobiliseront au cours des trois prochaines années. Il définit les orientations qui nous permettront d'exceller dans nos réalisations, dans une perspective de développement responsable et durable, tout en conciliant l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable des entités réglementées.

Les nouvelles responsabilités qui nous sont confiées requièrent une adaptation de nos façons de faire nous permettant d'être efficaces et efficaces en toute situation. Nous nous proposons de développer et d'actualiser nos processus, d'être à l'affût de toute évolution du secteur de l'énergie et d'être proactif dans ce domaine afin d'assurer un environnement réglementaire adéquat pour tous les participants à nos travaux, ainsi que pour le public.

Nous souhaitons également mieux communiquer en mettant à profit les nouvelles technologies qui s'offrent en cette matière. Nous miserons ainsi sur des outils plus performants pour simplifier nos communications, pour mieux faire connaître nos domaines d'intervention et pour consulter les participants à nos travaux et le public.

Enfin, nous reconnaissons que notre réussite repose essentiellement sur la compétence, le savoir-faire et l'expérience de chacune des personnes qui travaille à la Régie de l'énergie. Nous nous fixons donc des objectifs en termes de développement des ressources humaines, des connaissances et de l'expertise. Nous reconnaissons également que notre force réside avant tout dans l'engagement de notre personnel.

Nous comptons contribuer au secteur énergétique québécois, en assumant pleinement nos nouveaux rôles et nos nouvelles responsabilités. Le Plan stratégique 2017-2020 confirme notre détermination et tracera la voie vers une réglementation innovante, ouverte, efficace et engagée.

Diane Jean
Présidente de la Régie de l'énergie

Mission

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. La Régie fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel.

Vision

Réglementer de manière innovante et efficiente pour le Québec.

Valeurs

La Régie fait siennes les trois valeurs suivantes, qui guident chacune de ses actions :

- La **compétence** de son personnel et des régisseurs, qui inclut l'ensemble de leurs connaissances et de leur savoir-faire et qui permet à la Régie d'exceller dans son domaine;
- L'**impartialité**, qui est associée à la neutralité, à l'équité, à l'objectivité et qui est à la base de toute notion de justice;
- Le **respect** et la considération, essentiels tant à l'interne qu'envers les participants à ses travaux, en toute occasion.

La Régie de l'énergie retient trois objectifs pour son plan stratégique 2017-2020 :

- 1 Dans l'exercice de ses fonctions la Régie compte être proactive, démontrer de l'initiative et innover.*
- 2 À l'égard de ses relations et ses communications, la Régie souhaite insuffler un nouvel élan, issu des nouvelles technologies, du dialogue et de la consultation.*
- 3 Au plan des ressources humaines, la Régie compte développer l'expertise et l'engagement de son personnel.*

La Régie de l'énergie retient trois objectifs pour son plan stratégique 2017-2020 :

1) Initiative et innovation

Orientation 1.1

Être à l'affût des nouvelles tendances et réalités

- 1 Par une veille et une vigie active sur les tendances et les marchés
- 2 Par un partage des connaissances
- 3 Par l'initiation de dossiers novateurs

Orientation 1.2

Actualiser et développer nos processus

- 1 Lors des consultations publiques
- 2 Dans le domaine des hydrocarbures
- 3 Par notre efficience dans la planification, la gestion et le contrôle
- 4 Par le développement d'outils assurant la cohérence de nos travaux

2) Communication à la portée de tous

Orientation 2.1

Adapter nos communications à l'ère numérique

- 1 Par le développement d'outils
- 2 Par la simplification des communications

Orientation 2.2

Favoriser l'échange, le dialogue et la consultation publique

- 1 Par une meilleure promotion de nos rôles et mandats
- 2 Par des séances d'information et de consultation publiques
- 3 Lors de la consultation des entreprises réglementées et des intervenants

3) Expertise et engagement

Orientation 3.1

Consolider l'expertise et la développer dans les nouveaux domaines de compétence

- 1 Par le transfert de l'expertise
- 2 Par la formation continue
- 3 Par le recrutement, en fonction des nouvelles compétences

Orientation 3.2

Développer l'engagement du personnel

- 1 Par un engagement structuré et planifié envers la santé et le mieux-être de notre personnel
- 2 Par la reconnaissance
- 3 Par le renforcement du sentiment d'appartenance à la Régie